



Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein des parcelles observées

| Nuisible | Statut Observations / Niveau de présence |
|--|--|
| Charançons <i>Diaprepes spp et Litostylus sp</i> | Présence |
| Psylle <i>Diaphorina citri</i> | Présence |
| Cochenille fiorinia <i>Fiorinia proboscidea</i> | Présence |
| Cochenille verte <i>Coccus viridis</i> | Présence |
| Puceron vert <i>Aphis sp</i> | Présence |
| Puceron brun <i>Toxoptera citricida</i> | Présence |

Niveau de présence : Aucun Faible Moyen Fort

Autre nuisible :

La cochenille blanche du tronc « *Unaspis citri* »



La cochenille blanche du tronc se situe principalement le long du tronc et des branches les plus anciennes, se nourrissant de la sève des plantes. Elle peut également être observée sur les feuilles et les fruits, si la population est assez importante.

Les dégâts constatés sont la réduction de la tonicité de l'arbre et de la production de fruits. Une population élevée et prolongée, gêne la croissance normale de l'écorce, qui peut entraîner des craquelures. Ces coupures dans l'écorce peuvent permettre l'accès à d'autres insectes foreurs et agents pathogènes.



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Dans ce numéro :

Charançons des agrumes :

Période d'accouplement en cours...

Le Psylle des agrumes :

Les attaques sont en augmentation, donc le risque de propagation du citrus greening est bien présent...

Les cochenilles et pucerons :

La cochenille blanche du tronc envahit la parcelle de Capesterre-Belle-Eau

Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :

Lucie AURELA
Mail : aurela.fredon971@orange.fr
Christina JACOBY-KOALY- FREDON 971
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr
Youri UNEAU
Mail : uneau.assofwi@yahoo.fr

Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD
INRA - S. GUYADER
SICA LPG - M. HERY
DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX
CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe

C/o CIRAD - Station de Neufchâteau
Sainte-Marie
97130 Capesterre-Belle-Eau
Tél : 0690 751 201

ARBORICULTURE fruitière

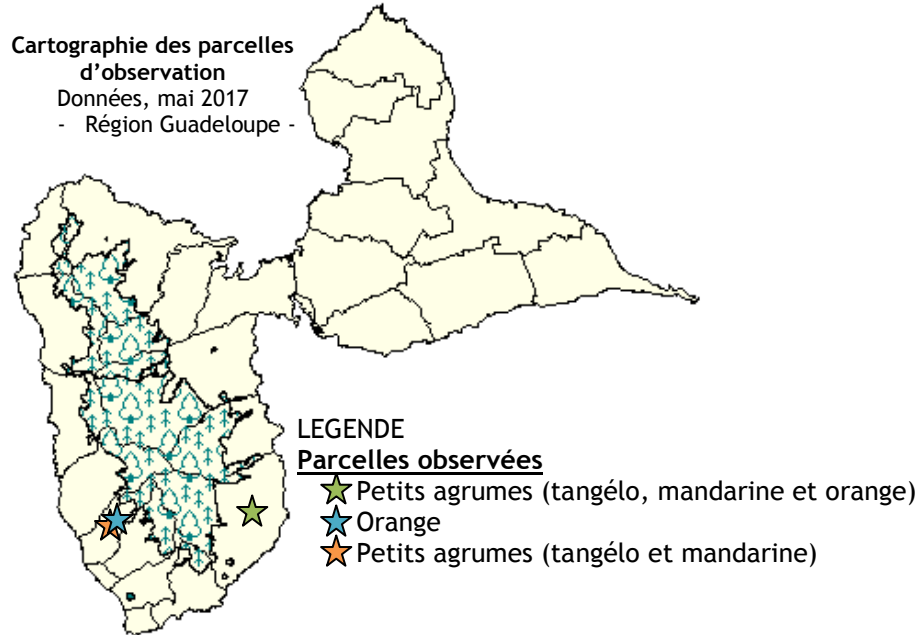
RÉGION GUADELOUPE



L'ensemble des informations qui suivent ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention

Parcelles d'observations

Suivi du mois de mai (une parcelle):



Les suivis peuvent être réalisés sur diverses espèces de citrus présentes dans la même parcelle. Cette carte donne une représentation schématique des types d'agrumes observés sur les parcelles du réseau.

➤ Charançons

La période d'accouplement est généralement observable entre les mois de mars et août. Au cours du mois de mai, 16 charançons adultes ont été capturés sur les parcelles de Vieux-Habitants.



Graphique : Nombre de charançons adultes capturés



Charançons des agrumes : adultes (photo 1) et dégâts (photo 2)

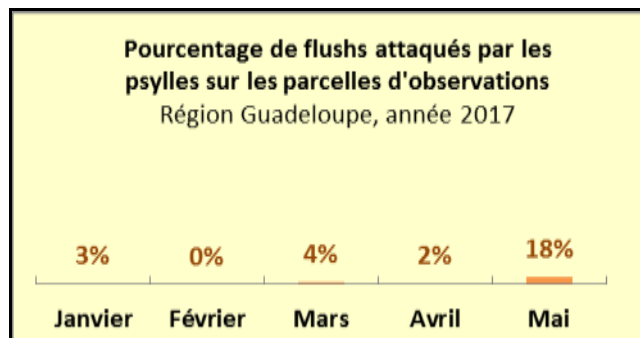
La présence des adultes est généralement visible par les découpes irrégulières faites sur les bordures des feuilles.

Les femelles vivant en moyenne 4 mois, peuvent pondre jusqu'à 5 000 œufs (SEGRETAIN, 1983). La phase larvaire reste la plus critique et dommageable pour les cultures, car les larves se nourrissent des racines pouvant ainsi provoquer la contraction de maladie comme le phytophthora, voire la mort de l'arbre.



➤ Psylle « *Diaphorina citri* »

Au cours de ce suivi, la population de psylles est en augmentation, les psylles sont observables à différents stades (œufs, larves et adultes). Ces derniers véhiculent la maladie du citrus greening, en se nourrissant sur les jeunes pousses (flushs) présents sur les arbres :



L'accroissement de la population entraîne une augmentation du risque de contamination des vergers et des parcelles présentes aux alentours.

Cette maladie a été observée pour la première fois, en Guadeloupe, en avril 2012 et depuis, elle ne cesse de s'étendre sur l'ensemble des vergers à cause de la présence constante du psylle sur le territoire.



Psylles des agrumes : Œufs et adultes (photo 1) et larves (photo 2)

Tamarixia radiata : le prédateur de *D. citri*

La microguêpe *Tamarixia radiata*, auxiliaire permettant de combattre biologiquement *D. citri* est présente en Guadeloupe depuis 2003.



Une larve de psylle ayant été parasitée par son ennemi naturel, la microguêpe *Tamarixia radiata*

<http://ircitrusleague.org/tamarixia-wasps-for-citrus-psyllid-control-we-have-an-app-for-that/>

Quelques larves parasitées ont été observées, ce qui confirme la présence de *Tamarixia radiata* sur les parcelles d'observations. Pour favoriser sa présence, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et la mise en place de zones refuges (haies, bandes fleuries...) est recommandée.

ARBORICULTURE fruitière

RÉGION GUADELOUPE



➤ Autres nuisibles : Cochenilles et pucerons



Cochenilles fiorinias
Fiorinia proboscidea



Cochenilles vertes
Coccus viridis

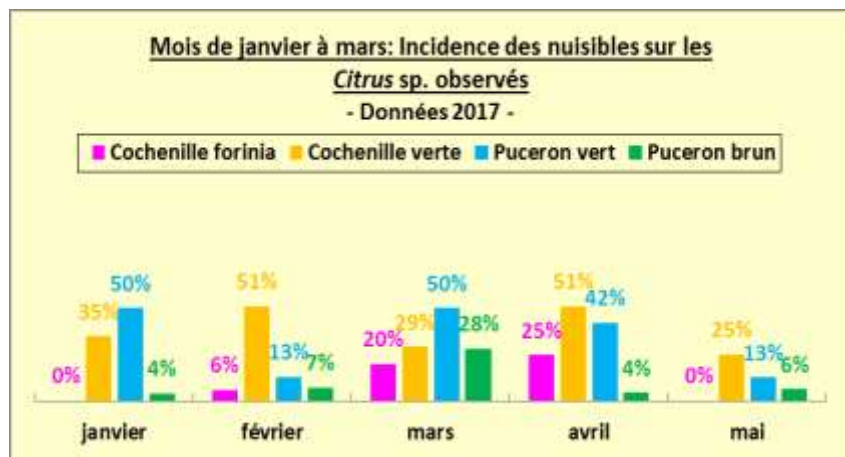


Pucerons verts
Aphis sp.



Pucerons bruns
Toxoptera citricida

Au cours du mois de mai, la pression due à ces nuisibles est en baisse:



Graphique : Pourcentage d'arbres atteints par les nuisibles



Fumagine sur feuilles d'agrumes

Remarque : Sur la parcelle de Capesterre-Belle-Eau, la cochenille blanche du tronc « *Unaspis citri* » a été observée en fort nombre sur près de 16% des arbres.

Ces nuisibles sont généralement bien régulés par les auxiliaires des cultures (coccinelles, syrphes...). Mais en fort nombre, ces nuisibles rejettent une grande quantité de miellat provoquant le développement d'un champignon appelé **fumagine**. La présence de ce champignon visible par son aspect noirâtre sur l'ensemble des feuilles empêche la photosynthèse et la bonne croissance de l'arbre.

Il est important de préserver la faune auxiliaire présente sur les parcelles pour limiter les interventions.

Crédits photos : FREDON971



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto